



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2010

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Etaient présents** : MM. Pierre JUNGES. Daniel DURAND. Laurence RIGUET. Gérard MANCEAU. Solange COURTOIS. Gérard MIRAND. Nathalie FABBRI. Jacques GAILLARD. Chantal JEANDROT. Sylvette PITAULT. Nadine LEROYER. Corinne BLANC. Cyrille MOLESINI. Benoît BARANGER. Yannis HOUX. Françoise HEYDON. Daniel LE PICHON. Didier LEMAIRE. Mariannick RIPAUD. Nadine SAILLET. Claude GODIN. Daniel LE MOAL. Michèle DURAND.

**Absents excusés avec procuration** :

Monsieur Jacques PIEDOUE à Madame Sylvette PITAULT  
Madame Catherine TENDRON à Monsieur Gérard MANCEAU  
Monsieur Christophe PITAULT à Madame Solange COURTOIS  
Madame Cécile BOUDSOCQ à Monsieur Daniel DURAND

**Secrétaire de séance** : Sylvette PITAULT

*Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a présenté :*

- *Mademoiselle Audrey POU MOT recrutée en qualité d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe dans le service accueil de loisirs en remplacement de Monsieur Maxime GAUTHIER.*

# ORDRE DU JOUR

## **Monsieur le Maire**

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010**

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'adoption du compte rendu de la séance du 7 septembre 2010.

- **A la demande de Monsieur PITAULT, Madame COURTOIS** fait une remarque page 12 - «prise en compte des travaux»

✚ *L'assemblée prend note des observations et adopte le compte rendu à l'unanimité par 27 voix*

### **II - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Liaison routière Bourgueil/Port-Boulet - Rapport d'activités**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué l'obligation pour le délégataire de produire, chaque année, le rapport d'activités de la liaison routière Bourgueil/Port-Boulet.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

*Après présentation de ce document, le conseil municipal est appelé à adopter le rapport annuel d'activités 2010 de la liaison routière Bourgueil/Port-Boulet.*

✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

### **III - ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé au conseil municipal du 8 juin 2010 d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 1 000 m<sup>2</sup> située à la Villatte, cadastrée D562 appartenant à Madame LHOMME. Cette acquisition s'inscrit dans une volonté de développer l'habitat à BOURGUEIL, développement nécessaire qui a été, encore une fois, mis en évidence ces derniers jours à la fois lors de la réunion bilan sur le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil qui s'est tenue le lundi 20 septembre et lors des débats qui ont eu lieu pendant l'atelier « Habitat » du jeudi 16 septembre dans le cadre de la révision du POS en PLU. Le préalable à toute opération de construction d'habitat est la mise en place d'une politique d'acquisition foncière. C'est dans ce cadre qu'une autorisation de programme a été ouverte pour un montant de 330 000 €. Pour l'année 2010, les crédits de paiements s'élèvent à 120 000 €. Le Service Départemental des Domaines a estimé à 25 € HT le prix du m<sup>2</sup> de ce terrain, Madame LHOMME avait fait une proposition de vente à 30 € le m<sup>2</sup>. A titre

d'information, la réforme de la TVA immobilière a évolué. Désormais en accord avec la réglementation européenne, le raisonnement se fait par rapport à la notion d'assujettissement ou non à la TVA pour le vendeur comme pour l'acquéreur.

La position du conseil municipal du 8 juin 2010 a été la suivante :

- Adoption à la majorité des voix le principe de l'acquisition du terrain,
- Les conditions de l'achat (prix de vente) seront revues et soumises à l'examen d'un prochain conseil municipal.

Après discussion avec Madame LHOMME, la proposition de vente de ce terrain est de 25 € HT qui s'aligne ainsi sur l'estimation faite par le service des Domaines.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à cette acquisition,

Vu l'estimation du service départemental des Domaines,

VU la délibération du conseil municipal en date du 8 juin 2010,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les points suivants :*

↳ **ACQUERIR** la parcelle de terrain désignée ci-après au prix de 25 € HT le m<sup>2</sup> hors frais notarial :

| Zone | section | numéro de parcelles | Adresse du terrain et superficie                | propriétaire   |
|------|---------|---------------------|---|--|
| UB   | D       | 562                 | La Villatte à BOURGUEIL<br>1 000 m <sup>2</sup> | Mme LHOMME Annie<br>Avenue de Saint Nicolas à<br>BOURGUEIL |

↳ **AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition auprès de Maître Benoît SAULNIER, notaire à Les Rosiers sur Loire.

↳ **IMPUTER** la dépense restant à la charge de la commune de Bourgueil sur le budget 2010, en section d'investissement - Autorisation de Programme 40 : « Acquisitions Foncières » - Opération 401 : « Terrains - Immeubles » - Article 2111.



**Adoption par l'assemblée à la majorité :**

- **VOTANTS : 26**
- **POUR : 16**
- **CONTRE : 6**
- **ABSTENTIONS : 4**

#### IV - BUDGET COMMUNE - Décision modificative n° 4

Monsieur le Maire informe ses collègues que des réajustements de crédits doivent être opérés, et il s'avère nécessaire de bien vouloir approuver la décision modificative budgétaire n° 4 suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT  |     |          |         |          |                                   |                    |                    |
|----------------------------|-----|----------|---------|----------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT |     |          |         |          |                                   | MONTANT            |                    |
| A.P.                       | Op° | Chapitre | Article | Fonction | Libellé                           | -                  | +                  |
|                            |     | 65       | 6558    | 020      | Autres contributions obligatoires |                    | 1 920,00 €         |
|                            |     | 65       | 65738   | 020      | Autres organismes publics         |                    | 40,00 €            |
|                            |     | 022      | 022     | 01       | Dépenses imprévues                | 1 960,00 €         |                    |
|                            |     |          |         |          |                                   | <b>1 960,00 €</b>  | <b>1 960,00 €</b>  |
|                            |     |          |         |          |                                   |                    |                    |
| SECTION D'INVESTISSEMENT   |     |          |         |          |                                   |                    |                    |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT  |     |          |         |          |                                   | MONTANT            |                    |
| A.P.                       | Op° | Chapitre | Article | Fonct°   | Libellé                           | -                  | +                  |
|                            |     | 020      | 020     | 01       | Dépenses imprévues                | 9 500,00 €         |                    |
|                            | 146 | 21       | 21571   | 112      | Matériel divers et Véhicule       |                    | 13 500,00 €        |
|                            | 205 | 23       | 2313    | 020      | Grosses réparations Bâtiment      | 1 500,00 €         |                    |
|                            | 346 | 23       | 2315    | 821      | Voie cyclable de marcé            | 2 500,00 €         |                    |
| 43                         | 431 | 23       | 2315    | 814      | Eclairage Public                  |                    | 2 365,00 €         |
| 43                         | 433 | 23       | 2315    | 816      | Réseaux Eaux pluviales            | 2 365,00 €         |                    |
| <b>TOTAL</b>               |     |          |         |          |                                   | <b>15 865,00 €</b> | <b>15 865,00 €</b> |



Adoption par l'assemblée à la majorité par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

**RAPPORTEUR : Laurence RIGUET**

#### V - DEMANDE DE CONTRAT REGIONAL DE SAISON CULTURELLE 2011

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal qu'une demande de contrat régional de saison culturelle va être faite à la Région. Le but des saisons culturelles, soutenues par la Région, est de diffuser une offre culturelle et artistique diversifiée et de qualité à un maximum de personnes.

Les critères d'éligibilité à respecter :

☞ sont concernées, les associations, communes, structures de coopération territoriale (établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes).

☞ sont aidés, dans la limite des crédits inscrits au budget régional, les projets de saison culturelle qui satisfont aux conditions énoncées par le cadre d'intervention relatif au développement territorial de la culture :

- le territoire concerné par le projet de la saison culturelle ne comporte pas de théâtre affecté principalement, et sur l'ensemble d'une saison artistique, à la présentation de spectacles dans le domaine des arts de la scène,
- le projet comprend au moins 3 manifestations artistiques différentes organisées sur une période d'au moins un mois et d'au plus douze mois,
- le budget artistique de la saison culturelle pour l'année civile est au moins égal à 10 000 €.

Seront prioritaires, les projets de saisons culturelles :

- présentés par des structures de coopération territoriale,
- qui témoignent d'une exigence de qualité et de diversité des manifestations artistiques qui les composent,
- qui accordent une place significative à l'action culturelle liée aux manifestations artistiques composant la saison culturelle.

Un budget artistique annuel compris entre 10 000 € et 20 000 € est subventionné à hauteur de 40 % par la région.

**L'Assemblée est donc appelée à délibérer sur les points suivants :**

- **APPROUVER** les termes de la demande de contrat ;
- **AUTORISER** le Maire à la signer ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 011 (« Charges à caractère général») du budget de la Commune (exercice 2011) ;
- **CONSTATER** la recette correspondante à l'article 7472 (« subventions de la région »).

 Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.

**RAPPORTEUR : Gérard MANCEAU**

## **VI - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEIL - BUDGET COMMUNE**

Le rapporteur informe ses collègues que les travaux suivants doivent être réalisés avant la fin de l'année 2010, il s'agit de :

- ⇒ Travaux de création de l'éclairage public allée du Stade ;
- ⇒ Réfection de l'éclairage public existant dans la rue de la Concorde, allée des Cèdres et la rue du 8 mai à Bourgueil.

Le montant total des travaux est de 25 463,14 € T.T.C. maximum et est conforme aux crédits inscrits au Budget Primitif 2010.

*L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :*

- *SOLLICITER le concours du S.I.E.I.L. au titre de l'année 2011 pour obtenir une subvention la plus large possible ;*
- *Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (exercice 2010) - section d'investissement - Autorisation de Programmes N°43 : « Energie et réseaux » - Opération N°431 : « Eclairage Public » -Article 2315.*

 Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.

## RAPPORTEUR : Gérard MIRAND

### VII - FOIRES ET MARCHES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Révision des tarifs

La commission municipale « Foires et Marchés », réunie le 30 août 2010, propose à l'assemblée de réviser à compter du 1er janvier 2011, les tarifs suivants :

| <b>TARIF FOIRES et MARCHES 2011-2012</b>                                  |                      |                  |                  |
|---|----------------------|------------------|------------------|
| <b>Marchés Hebdomadaires</b>  |                      | <b>2009-2010</b> | <b>2010-2011</b> |
| Emplacement passagers sous les Halles                                     | ml/jour              | 0,79 €           | 0,81 €           |
| Emplacement abonnés sous les Halles                                       | ml/trimestre         | 7,75 €           | 7,98 €           |
| Emplacement passagers sur domaine public                                  | ml/jour              | 0,59 €           | 0,61 €           |
| Emplacement abonnés sur domaine public                                    | ml/trimestre         | 5,71 €           | 5,88 €           |
| Service énergie pour balance  |                      |                  |                  |
| Abonnés : Service énergie pour balance                                    | mois                 | 2,03 €           | 2,13 €           |
| Abonnés : Service énergie générale  | mois                 | 8,26 €           | 8,67 €           |
| Passagers : Service énergie générale                                      | jour                 | 1,91 €           | 2,01 €           |
| <b>Utilisations exceptionnelles du domaine public</b>                     |                      |                  |                  |
| Exposant des jours de foire   | m <sup>2</sup> /jour | 1,07 €           | 1,10 €           |
| Emplacement Mail ou place (industriels itinérants type : OUTIROR, etc...) | m <sup>2</sup> /jour | 0,29 €           | 0,30 €           |
| Déballage ou exposition non permanente devant la boutique                 | ml/jour              | 0,59 €           | 0,61 €           |

| <b>Utilisation du domaine public par des manèges forains</b> |                      |        |        |
|--|----------------------|--------|--------|
| Pendant les jours de foire                                   | m <sup>2</sup> /jour | 1,07 € | 1,10 € |
| Hors jours de Foire  | m <sup>2</sup> /jour | 0,50 € | 0,52 € |

*Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les points suivants :*

☐ *ADOPTER les nouveaux tarifs présentés ci-dessus qui entreront en application à compter du 1er janvier 2011 ;*

☐ *IMPUTER lesdites recettes aux articles suivants :*

*70323 ("Redevances occupation du domaine public")*

*7336 ("Droits de place pour foires et marchés")*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

#### **VIII - OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL - Convention entre la Commune de Bourgueil et Monsieur Jacky LORIEUX - Avenant n° 5**

Le rapporteur rappelle à ses collègues qu'un avenant à la convention d'occupation d'un terrain communal situé « La Grande Prairie », cadastré section ZH n° 36 a été passé avec Monsieur Jacky LORIEUX afin de mettre un cheval en pâture.

Celui-ci arrivant à expiration, il convient de le renouveler pour une période d'un an à compter du 8 octobre 2010.

*L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :*

☐ *APPROUVER les termes de l'avenant n° 5 tel qu'il est présenté ;*

☐ *AUTORISER le Maire à signer l'avenant.*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

**RAPPORTEUR : Jacques GAILLARD**

#### **IX - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES**

Par courrier en date du 15 septembre 2010, l'association « Les Fous d'Planchers » renouvelle leur demande d'occupation de la salle des fêtes de Bourgueil dans le cadre de leurs répétitions de théâtre.

Cette salle (salle principale, scène, les loges et sanitaires) sera utilisée tous les mercredis soirs de 20 heures à 24 heures.

Il est nécessaire, par conséquent, de reconduire cette convention entre la ville de Bourgueil et l'association « Les Fous d'Plancher » spécifiant que la municipalité se réserve le droit d'occuper ce créneau de réservation pour ses besoins personnels ou pour les besoins d'une autre association.

La présente convention prendra effet à compter du 4 novembre 2010 pour une durée d'un an.

*Il sera proposé au conseil municipal :*

- *D'APPROUVER les termes de cette convention pour l'année 2010-2011 ;*
- *D'AUTORISER le Maire à la signer.*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

## **RAPPORTEUR : Chantal JEANDROT**

### **X - JOURNEE DES OUBLIES DES VACANCES - Demande de subvention**

Comme chaque année, le Secours Populaire Français organise une sortie des oubliés des vacances. Pour 2010, elle a eu lieu le 19 août au Champ de Mars à Paris.

Deux enfants et deux accompagnateurs ont participé à cette journée.

Le coût de participation s'élève à 45 € par personne soit un total de 180 €.

*L'assemblée municipale doit se prononcer sur :*

- **L'accord d'une subvention d'un montant de 180,00 € au Secours Populaire Français (Centre Social Intercommunal du Véron à Avoine) pour la journée du 19 août 2010 ;**
- **Cette dépense sera imputée à l'article 6574 (« subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé ») du budget de la commune (exercice 2010).**

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

## XI - QUESTIONS DIVERSES

### A) Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✚ **Prochains conseils municipaux : mardis 9 novembre, 14 décembre 2010 et 11 janvier 2011 à 20 h 30.**
- ✚ **La bibliothèque municipale de Bourgueil se met aux couleurs du cirque du 28 septembre au 16 octobre 2010.**
  - Le cirque au quotidien réalisé par Jean François Lecoutre, cette exposition se compose de 15 panneaux, de l'arrivée du cirque, au montage, sans oublier le spectacle. Abondamment illustrée, cette exposition est ouverte à toute la famille, aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. Mardi 9h - 12h30 et 16h - 18h, mercredi 10h - 12h et 14h - 18h, jeudi 16h - 18h, vendredi 15h - 17h, samedi 9h30 - 12h30 et 14h - 16h30
  - Mercredi 6 octobre  
Goûter littéraire  
Deux séances 15h-16h et 16h15-17h15 à partir de 4 ans.  
Inscriptions nécessaires, places limitées. Réservations au 02 47 97 72 50.
  
- ✚ **Vendredi 15 octobre 20h30 à la salle des fêtes**  
Humour sur grand écran  
Bernard Mabilie, seul en scène  
  
Tarifs adultes 4,80€, 12/18 ans 3,20€ et moins de 12 ans gratuit
  
- ✚ **Samedi 16 octobre à la salle des fêtes**  
Concours de chant organisé par le Comité des fêtes à partir de 16h30 pour les enfants et 19h pour les adultes.  
Tarif 5€  
Renseignements au 06 30 54 46 80
  
- ✚ **Bourse aux jouets / matériel de puériculture et décoration de Noël**
  - Vendredi 22 octobre dépôt des jouets 9h/11h et 14h30/17h30  
Samedi 23 octobre vente 10h/12h et 14h/17h  
Renseignements au 02 47 97 76 39  
Organisé par le Petit plus
  
- ✚ **Vendredi 29 octobre**
  - Soirée jeux organisée par le service jeunesse à partir de 20h à la salle des conférences  
Entrée gratuite
  
- ✚ **Samedi 30 octobre**
  - Soirée Halloween à la patinoire

- ✚ **Vendredi 5 novembre à partir de 20h30 à la salle des fêtes**  
Repas organisé par le jumelage  
Tarif : 20€ pour les adhérents au comité de jumelage et 25€ pour les non adhérents.  
Renseignements et inscriptions au 02 47 97 84 72 et au 02 47 97 39 21.
- ✚ **11 novembre - Cérémonie officielle**
- ✚ **Du 9 au 20 novembre - Quinzaine du livre**

**B) Monsieur Benoît BARANGER donne des informations sur les manifestations suivantes**

⋮

- **Jour de la nuit, fin octobre**
- **Famille à énergie positive,**
- **1000 arbres pour Bourgueil, décembre 2010.**

**B) Décisions**

Le Maire donne lecture des décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil, conformément à l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| N° de décision                 | MARCHES  | ATTRIBUTAIRE | ADRESSE                              | Montant marché<br>H.T en € | Montant marché<br>TTC en € |
|--------------------------------|--|--------------|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Décision<br/>N° 2010/09</b> | MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – TRANCHE 2<br>LOT 7 : PEINTURE     | CHUDEAU      | 124, av des Fusillés<br>49400 SAUMUR | <b>6 578.89 €</b>          | <b>7 868.35 €</b>          |
| <b>Décision<br/>N° 2010/10</b> | MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – TRANCHE 2<br>LOT 6 : ELECTRICITE  | JOEL GABRIEL | RTE DE VERNANTES<br>49390 Vernoil    | <b>867.30 €</b>            | <b>1 037.29 €</b>          |
| <b>Décision<br/>N° 2010/11</b> | MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – TRANCHE 2<br>LOT N° 5 : PLOMBERIE | TREGRET      | Zone Artisanale<br>37140 BENAIS      | <b>2 523.77 €</b>          | <b>3 018.43 €</b>          |

|  |  |                       |   |  |  |
|--|--|-----------------------|---|--|--|
| <p><b>Décision</b><br/><b>N° 2010/12</b></p> | <p>MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – TRANCHE 2<br/>LOT N° 1 : COUVERTURE</p>          | <p>STEPHANE MOISY</p> | <p>14, route de Gizeux<br/>Le Pot Blanc<br/>37140 BOURGUEIL</p> | <p><b>15 874.48 €</b></p>  | <p><b>18 985.88 €</b></p>                    |
| <p><b>Décision</b><br/><b>N° 2010/13</b></p> | <p>MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – TRANCHE 2<br/>LOT N° 4 : PORTES AUTOMATIQUES</p> | <p>PORTIS</p>         | <p>Rue Newton<br/>72700 ALLONNES</p>                            | <p><b>Fourniture :<br/>9 000 €</b><br/><b>Maintenance<br/>annuelle : 1 040 €</b></p> | <p><b>10 764 €</b><br/><b>1 243.84 €</b></p> |

Fait à Bourgueil, le 6 octobre 2010

Le Maire, Conseiller Général

**Pierre JUNGES**

Compte rendu sommaire  
Affiché le